

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1675

présenté par

Mme Genevard, M. Nury, M. Saddier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Gosselin, M. Quentin, M. Bony, M. Reda, M. Descoeur, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Pierre-Henri Dumont, M. Sermier, M. Perrut, M. Rolland, Mme Poletti, Mme Audibert, Mme Beauvais, Mme Louwagie, M. Viala, M. Le Fur, M. Brun, M. Viry, Mme Boëlle, M. Marleix, M. Aubert, M. Meyer et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information ayant pour objectif de faire un état des lieux précis de l'enseignement agricole en France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la remise d'un rapport afin d'étudier la situation dans laquelle se trouve actuellement l'enseignement agricole.

80 suppressions supplémentaires d'emplois sont prévues pour la rentrée 2021, public et privé confondus.

Cela envoie un très mauvais signal et s'ajoute à la suppression de 123 emplois dans les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et aux 60 transferts, dont les conséquences pèsent sur tous les services (traitement des carrières, des rémunérations, examens...) y compris l'enseignement.

Ces suppressions de poste pénalisent fortement l'enseignement agricole qui devrait plutôt être encouragé car il cumule un grand nombre d'atouts tels que l'ancrage territorial, la pédagogie de

projets, le cadre de vie qu'il propose, et le très bon taux de réussite aux examens et en insertion professionnelle.

Pendant le confinement, la population s'est aperçue que la production agricole française était essentielle. Les produits locaux et les circuits courts sont plébiscités et cette démarche est dans l'ADN des lycées professionnels agricoles. Les établissements d'enseignement agricole préparent aux métiers en lien avec l'agriculture mais ils sont aussi des centres d'apprentissage pour les métiers de services aux personnes et aux territoires.

Ancrés dans la réalité de terrain, ils sont une réponse concrète aux besoins locaux, tant des citoyens que des entreprises. Les lycées professionnels tissent en effet des liens structurels forts avec le monde de l'entreprise et inscrivent les élèves dans le tissu économique local.